

Enseignement de la MUSIQUE

Lycée Leconte de Lisle

Saint Denis – Réunion

Enseignement optionnel

2^{de}



Enseignement de spécialité

1^{ère} et Terminale



*Sentir
Comprendre
Apprendre
partager*

Idées reçues

Pour suivre la *Spécialité Musique*, il faut :

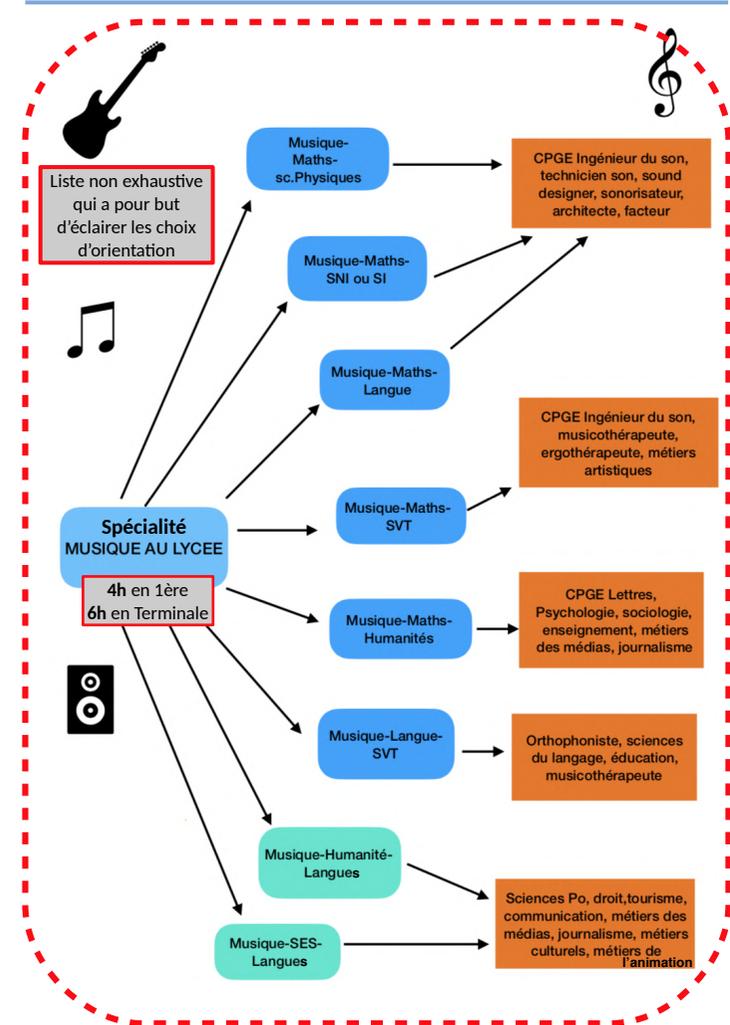
- Savoir jouer d'un instrument
- Aimer la musique
- Connaître le solfège
- Avoir des capacités d'écoute
- Ecouter souvent de la musique classique
- Avoir une voix incroyable
- Être curieux
- Avoir de l'ouverture d'esprit
- Vouloir développer des qualités d'analyse

L'enseignement de la musique au lycée se veut ouvert à tous les élèves issus de la 3^{ème}. Il est possible de choisir la *Spécialité Musique* en 1^{ère} même si l'on n'a pas suivi l'*Option Musique* en 2^{de}. L'enseignement de spécialité est dérogatoire. Le lycée bénéficie d'un internat.

La section musique du **Lycée Leconte de Lisle** est la seule des bassins Nord, Ouest et Est, à proposer un enseignement musical de spécialité en 1^{ère} et Terminale.

Le lycée possède aussi une chorale dans laquelle chantent les élèves volontaires issus de toutes les classes du lycée

Et après le bac ?



L'enseignement de la musique au lycée permet d'intégrer de multiples formations supérieures, d'apporter une singularité au profil du futur étudiant, et de l'inscrire dans un univers réaliste d'études, et de voies professionnelles.

Contact Professeur : francois.martin@ac-reunion.fr



Ce qu'il faut savoir ...

Pour s'inscrire en section musique au **Lycée Leconte de Lisle** : aucun niveau musical n'est exigé, sinon d'être en mesure de produire de la musique avec sa voix ou son instrument.

(Le solfège et la virtuosité ne sont pas indispensables)

Affirmation de soi et communication avec autrui sont au cœur de l'enseignement musical au lycée. La formation contribue largement à développer des aptitudes à l'oral, à la formalisation, à la présentation de ses idées, à l'argumentation, et à se familiariser au contact d'un auditoire. Autant de compétences nécessaires à l'épreuve du **Grand Oral** à laquelle se préparent les élèves pour le baccalauréat.

L'OPTION FACULTATIVE EN 2NDE :

- **C'est 2h / semaine - en contrôle continu**
- Le programme d'enseignement est articulé autour de 2 champs de questionnement mis en œuvre autour de projets : **1- La place de la musique dans la société contemporaine (musique et numérique, mondialisation, science, la musique et les autres arts) - 2- La diversité des langages et des techniques de la création musicale (musique et images, musique et texte, musique et mouvement etc ...).**



L'ENSEIGNEMENT DE SPECIALITÉ en 1ERE ET TERMINALE :

- **C'est 4h en 1ère et 6h en Terminale - coefficient 16**
- L'enseignement de spécialité de musique apporte une formation complète en développant les compétences nécessaires à l'expression musicale individuelle et collective, en affinant la technique, en enrichissant la culture musicale et artistique du passé et du présent relevant de diverses cultures et de divers styles.



Le lycée possède des instruments (piano acoustique, claviers numériques, guitares électriques / électroacoustiques, guitare basse, batterie, pad de percussions, des amplis, des micros et du matériel de sonorisation).

La section musique du **Lycée Leconte de Lisle** travaille en collaboration avec divers partenariats qui donnent l'occasion aux élèves de travailler en compagnie de professionnels de la musique (artistes, médiateurs culturels, techniciens, enseignants ...), de découvrir des métiers de la musique, des lieux de diffusion culturelle, et d'assister à des spectacles.



UNE OUVERTURE CULTURELLE LARGE REPOSANT SUR :

Des pratiques vocales et instrumentales
d'interprétation et de création

Des activités d'écoutes musicales pour
Développer la culture

Des concerts :
PAR les élèves
POUR les élèves
Des rencontres avec des artistes